

Le maintien des mesures compensatoires dans le temps, un enjeu majeur pour l'insertion écologique des infrastructures de transport

Retour critique sur la démarche actuelle de mise en œuvre des sites de compensation

Par Nathan Colombier

VA environnement

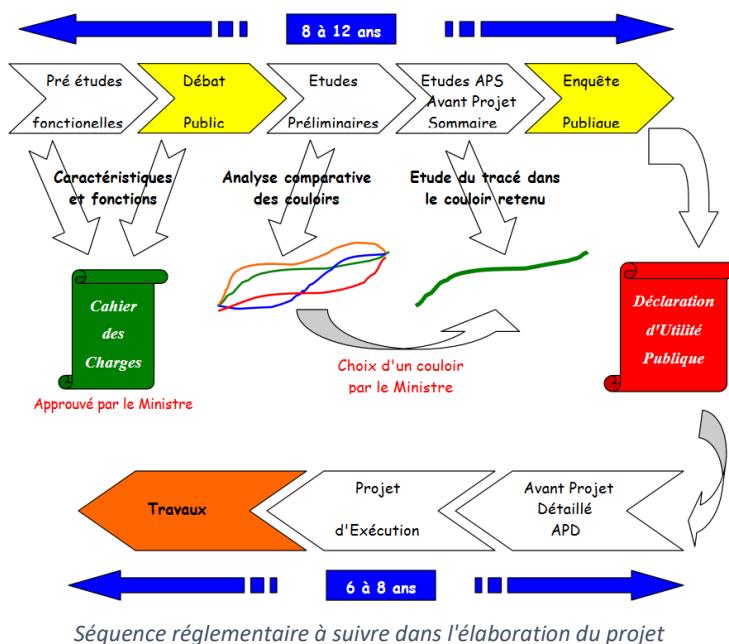
Année 2018-2019

Organisme d'accueil : LISEA

Encadrant : Thierry Charlemagne

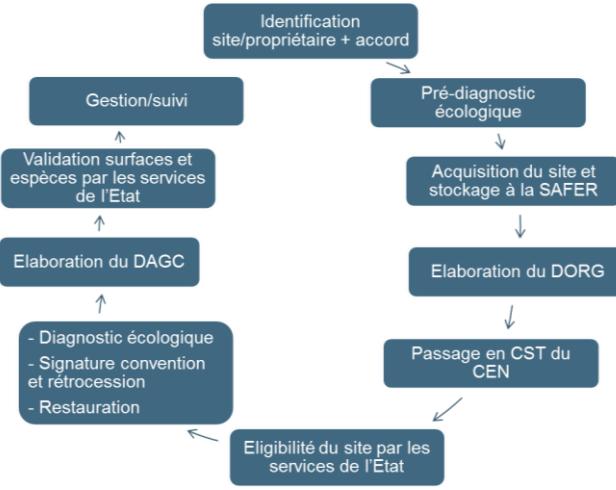
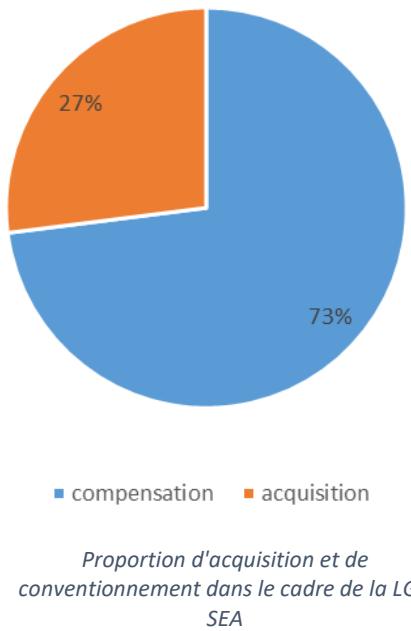
Tuteur ENTPE : J-P BEDELL

Les infrastructures de transport, par leur superficie, ont de lourds impacts sur l'environnement. Par exemple, l'un des derniers projets en date, la Ligne à Grande Vitesse Sud-Est Atlantique, a impacté 223 espèces protégées réparties sur 6 départements. Afin de réduire les impacts au maximum, l'Etat a mis en place la démarche ERC. Cette démarche demande notamment la mise en place et la gestion de grandes surfaces de mesures compensatoires. Il est donc légitime de ce demander comment assurer la pérennité à long terme de ces mesures sachant qu'il est impossible d'assurer un suivi annuel pour chaque site. En effet, il semble difficile de vérifier les milliers d'hectares de mesures compensatoires définies au sein de la démarche ERC, même avec des moyens humains et financiers conséquents. Ce mémoire a pour but d'étudier ce nouveau défi, au travers des mesures mises en place dans le cadre du projet LGV SEA.



La mise en place des mesures compensatoires dans le cadre des grandes infrastructures de transport est ainsi processus complexe. Dès la phase projet il s'agit de saisir un grand nombre de jalons administratifs, ce qui prend généralement plusieurs années. Cependant ces démarches s'avèrent nécessaires au regard des impacts induits par tel projet. En effet, les infrastructures de transport sont la source de multiples impacts qui vont s'exprimer à diverses échelles. Que ce soit la destruction d'habitat, la coupure des corridors écologiques ou la mortalité des individus par collision, ces projets ont un potentiel de nuisance suffisant pour faire disparaître les espèces les plus fragiles en quelques décennies.

L'efficacité des mesures compensatoires dépend grandement de quelle mesure sera mise en place et où elle le sera. Il est donc primordial d'avoir recours à des actions simples, mais efficaces. Des cahiers des charges servent de ligne directrice commune sur de nombreux sites afin de proposer des aménagements cohérents et crédibles. Il faut également s'appuyer sur des personnes de terrain qui possèdent une maîtrise scientifique et technique du milieu concerné. On retrouvera ici les associations de défense de la nature, de pêche ou encore les chambres régionales d'agriculture. Mutualiser ces acteurs locaux au processus d'élaboration des mesures compensatoires est une nécessité pour tout aménageur. Leur connaissance du biotope et surtout leur réseau avec l'ensemble des acteurs du territoire pourront s'avérer profitables pour trouver des solutions foncières.



Sur le terrain, la compensation environnementale est très largement basée sur le conventionnement des sites de compensations avec des exploitants locaux. Or, le conventionnement ne peut garantir la durabilité des mesures que pendant une à deux décennies au mieux. La remise en question de la convention comme moyen de sécurisation foncière est donc nécessaire. Pour assurer la longévité des actions, il faut parvenir à une majorité de sites en acquisition, d'autant plus que les actions qui y sont menées sont souvent plus ambitieuses et efficaces que celles implantées sur les sites conventionnés. Le but est donc de transformer des conventions en acquisitions. Il pourrait ainsi être intéressant pour l'aménageur, de se placer comme acheteur potentiel des exploitations conventionnées qui n'ont pas de repreneur. Le surplus de foncier dégagé pourrait alors servir à proposer de la compensation par l'offre et ainsi créer un réseau dense de site à plus-value écologique.

La mise en place de mesures compensatoires dans le cadre des grandes infrastructures de transport s'avère donc un processus complexe. Il s'agit de s'appuyer sur un réseau d'acteurs locaux pour mettre en place de façon optimale les sites mesures compensatoires. Le but est de profiter de leurs connaissances du terrain pour anticiper les besoins fonciers des mesures et préparer en amont les méthodes de suivi à envisager pour assurer la fonctionnalité des actions de compensation. Informer et dialoguer avec les personnes concernées sur le terrain est également primordial pour assurer la longévité des actions. Le but étant de les impliquer dans la démarche de compensation pour prévenir au maximum tout acte de malveillance. Enfin il faut assurer la pérennité des sites via une sécurisation foncière efficace qui ne dépend pas du bon vouloir des propriétaires terriens. Ainsi, une évolution de la démarche semble nécessaire afin de mieux accompagner les porteurs de projet. En l'état, ils demeurent souvent bien seuls pour mettre en place les actions environnementales. Il est également urgent de donner plus d'outils aux aménageurs pour sécuriser le terrain nécessaire aux mesures.